



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2023

Délibération n° 10

Date de convocation

08.12.2023

Date d'affichage

13.12.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Modification du règlement intérieur des locations de salle

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUMBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme J. BREDAS par M. JM. GUILBOT – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – Mme C. KOZAK par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. B. ZAOUI – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme H. KIRCALI – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 077-217701226-20231218-DEL_18DEC23__10-DE



Madame Françoise SAVY. a été élue secrétaire de séance.

Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé d'approuver la modification du règlement intérieur des locations de salles festives de la commune avec des modifications liées aux tarifications concernant notamment :

- La mise en place d'un cautionnement à la suite de constatations de dégradations et de ménage de fin de locations pas ou mal effectués par les certains requérants, le nouveau règlement précisant également les attendus en termes de ménage.
- L'application d'une tarification en cas de dépassements d'horaires de fin des manifestations.

Le nouveau règlement clarifie également le fonctionnement du limiteur de son installé en 2023 dans la salle des Fêtes André Malraux.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la modification du règlement intérieur des locations de salle.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses article L. 320-1 à L. 327-12

VU l'avis de la Commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT qu'il y a lieu la nécessité d'apporter des modifications et des précisions à la suite de la nouvelle nomenclature de la tarification des salles et notamment les aspects liés au cautionnement et aux dépassements d'horaires,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le nouveau règlement des locations de Salle annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Françoise SAVY

Pour : 30

Contre :

Abstentions : 4 (Mme L. Massé – M. S. Rouillier – Mme A. Adjéli – M. B. Vrignaud)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 077-217701226-20231218-DEL_18DEC23__10-DE